



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 07 février 2020
affiché ou publié le vendredi 07 février 2020
identifiant de télétransmission 073-200069110-20200130-lmc1H22974H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22974H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 janvier 2020

n° 012-20

Objet : RS - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie

- date de convocation le 24 janvier 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Driss Bourida - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemermet à Michel Dyen

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Albert Darvey - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoiz - Christian Gogny - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 janvier 2020

délibération n° 012-20

objet **RS - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que Grand Chambéry a adhéré le 1^{er} janvier 2017 au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie, pour une durée de trois ans.

Les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive afin d'assurer le suivi médical de leurs agents et ont la possibilité d'adhérer au Centre de gestion pour remplir cette obligation prévue par l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2019, il est proposé de renouveler, dans les mêmes conditions, l'adhésion de Grand Chambéry à ce service à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la convention d'adhésion de Chambéry métropole-Cœur des Bauges au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à des prestations de services,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le renouvellement de l'adhésion de Grand Chambéry au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 012-20

Objet de l'acte : RS - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres

Date de l'acte : 30 janvier 2020

Annexe(s) :
projet de convention d'adhésion au service médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200130-lmc1H22974H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22974H1

Date de transmission en Préfecture : 07 février 2020

Date de réception en Préfecture : 07 février 2020

Période d'affichage : du au